

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant le Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le décret n° 70-81/CP du 7 Mai portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi 64-34 du 12 décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu,
- VU le décret n° 62/86 PR-MFPT du 26 Février 1962 portant règlement sur la nomination dans les fonctions diplomatiques ;
- VU le décret n° 66/PR-MAE du 4 Mars 1968 nommant Monsieur Wilfrid Raoul Eugène DE SOUZA, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 70-31 - D/SGG du 21 Février 1970, fixant les rémunérations les indemnités et les prestations en nature alloués aux Secrétaire Généraux des Ministères ;
- VU le décret n° 70-86/CP du 11 Mai 1970 portant abrogation du décret n° 238/PR du 17 Août 1968 relatif à la création des Secrétariats Généraux des Ministères et maintenant celui du Ministère des Affaires Etrangères ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

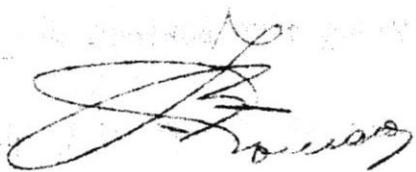
ARTICLE 1ER.- Est et demeure rapporté le décret n° 66/PR/MAE du 4 Mars 1968 portant nomination de Monsieur Wilfrid Raoul Eugène DE SOUZA en qualité de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2.- Monsieur Tiamiou ADJIBADE, Conseiller des Affaires Etrangères, est nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

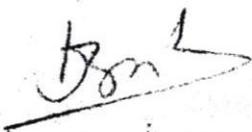
Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

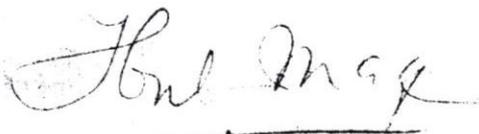


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

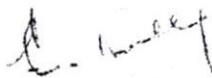
Le Ministre des Affaires Etrangères,



Daouda BADAROU

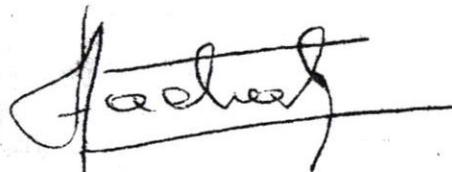


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MAE 6 - Ministères 10 - HC 3 - SGG 4  
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 10 - Intéressé 1 - Trésor 4  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DI 8 - DFP + s/dtions 6.